

## La loi en vigueur À propos...

La *Loi de 1998 sur le Jury* est une loi provinciale qui concerne la sélection et l'assignation des jurés en matière civile et criminelle.

Cette loi est disponible en français sur le site du gouvernement de la Saskatchewan à l'adresse :

[publications.saskatchewan.ca/#/products/2467](http://publications.saskatchewan.ca/#/products/2467)

Aussi vous y trouverez en français le Règlement de 2000 sur le jury et les formulaires d'assignation de juré et de demande de dispense des fonctions de juré :

[publications.saskatchewan.ca/#/products/2504](http://publications.saskatchewan.ca/#/products/2504)

Pour de plus amples renseignements,  
contactez-nous!

### Centre Info-Justice de l'AJEFS

Téléphone : 306-924-8543

Sans frais : 1-855-924-8543

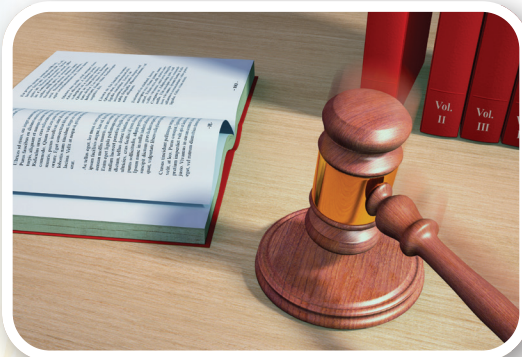
Courriel : [centre@saskinfojustice.ca](mailto:centre@saskinfojustice.ca)

Site web : [saskinfojustice.ca](http://saskinfojustice.ca)

Nous remercions le ministère de la Justice du Canada  
pour sa contribution financière.

Le but de cette publication est d'offrir de l'information  
juridique générale et ne devrait en aucun cas constituer  
la source de conseils juridiques. Les individus qui  
désirent obtenir des conseils juridiques devraient  
consulter un avocat.

# Être juré



Être juré, c'est jouer un rôle fondamental dans la société. C'est participer, avec d'autres citoyens, à l'administration de la justice en se prononçant sur la culpabilité ou l'innocence d'une personne accusée d'avoir posé un geste criminel.

Si vous êtes sommé de comparaître pour agir comme juré, il importe que vous sachiez exactement ce que l'on attend de vous, ce que vous aurez à faire au cours du procès et quelles sont les indemnités auxquelles vous aurez droit.

### Quel est le rôle d'un juré?

Être juré, c'est faire partie d'un groupe de douze citoyens, appelé jury, qui doit se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence d'une personne accusée d'avoir commis un acte criminel.

Le jury entend les témoins assignés au procès et examine les éléments déposés en preuve (documents, objets, etc.). Il doit se former une opinion à partir des faits exposés au cours du procès et des explications données par le juge. La décision rendue par le jury porte le nom de verdict; elle doit être prise à l'unanimité par les jurés.

Si le jury déclare l'accusé non coupable, ce dernier est acquitté sur-le-champ. Si le jury déclare l'accusé coupable, le juge prononce la sentence appropriée, ce qu'il peut faire immédiatement ou ultérieurement.

### Pour être juré, il faut :

- être citoyen canadien;
- être majeur (avoir au moins 18 ans);
- être inscrit sur la liste électorale.

### Pendant combien de temps une personne peut-elle être appelée à agir comme juré?

Une session dure généralement de deux à trois mois, pendant lesquels plusieurs causes sont habituellement entendues. Si la personne qui reçoit la sommation n'est pas retenue comme juré dans la cause pour laquelle elle a été convoquée comme candidat juré, elle peut être sommée de comparaître comme candidat juré dans d'autres causes entendues pendant la même session, tant qu'elle n'a pas été choisie pour faire partie d'un jury.

### Certaines personnes peuvent-elles demander d'être exemptées d'agir comme jurés?

Nul ne peut refuser d'être juré. Cependant, certaines personnes peuvent demander d'en être exemptées. Il s'agit :

- des fonctionnaires qui participent à l'administration de la justice et de leur conjoint;
- des membres d'une commission scolaire, du Conseil scolaire francosaskois ou d'un conseil d'école;
- des ministres du culte;
- des personnes de 65 ans et plus;
- des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel;
- des personnes dont la santé ou les charges domestiques ne leur permettent pas d'être jurés;
- des personnes qui ont agi ou ont été retenues pour agir comme jurés au cours des deux dernières années;
- des personnes qui ont un autre motif jugé raisonnable par le shérif.



### Comment les candidats jurés sont-ils convoqués?

Le shérif assigne les candidats jurés par voie de sommation (ordre de se présenter au palais de justice). Les candidats jurés reçoivent donc une Sommation au juré au moins 30 jours avant la date à laquelle ils doivent se présenter à la cour ou dans tout autre délai ordonné par le juge, mais pas inférieur à 8 jours. La date et l'heure de la comparution sont indiquées sur la sommation.

### Est-ce grave d'ignorer une sommation?

Oui, c'est grave. Si vous ignorez une sommation, vous êtes passible d'une poursuite pénale.